



eau
seine
NORMANDIE

Commission territoriale Seine-Amont 20 novembre 2018

Information sur la reconnaissance du périmètre de l'EPAGE Sequana

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Rappels / Définition

- **Qu'est-ce qu'un EPAGE ?**

Etablissement **P**ublic d'**A**ménagement et de **G**estion des **E**aux

- ✓ un groupement de collectivités territoriales (compétentes GEMAPI) constitué en **syndicat mixte** ;
- ✓ *à l'échelle d'un sous-bassin hydrographique d'un grand fleuve*
- ✓ *En vue d'assurer la prévention des inondations (...) ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux »*

Forme juridique instaurée par la loi MAPTAM de janvier 2014 (*modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles*)

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Définition et implications

- **Les EPAGE** sont des syndicats mixtes bénéficiant d'une **reconnaissance particulière** au regard de leur périmètre d'intervention et des missions spécifiques qu'ils exercent ;
- En tant que SM, ils sont régis par le code général des collectivités territoriales
- Cette reconnaissance leur confère la possibilité d'exercer les compétences qui leur sont confiées par la voie de la **délégation**
- Ils répondent à **des exigences** de reconnaissance qui actent de la dynamique territoriale :
 - **cohérence hydrographique** du périmètre d'intervention, d'un seul tenant et sans enclave;
 - adéquation entre les **missions** de l'établissement public et son périmètre d'intervention ;
 - **capacités techniques et financières** cohérents pour la conduite des actions du territoire.

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

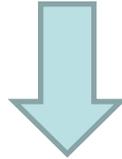


eau
seine
NORMANDIE

EPAGEs sur Seine amont

- Deux exemples sur Seine amont :

Création d'un nouveau
syndicat mixte



**Constitution EPAGE
Loing au 1^{er} janvier 2019
(périmètre et statut)**

Transformation d'un
syndicat mixte existant



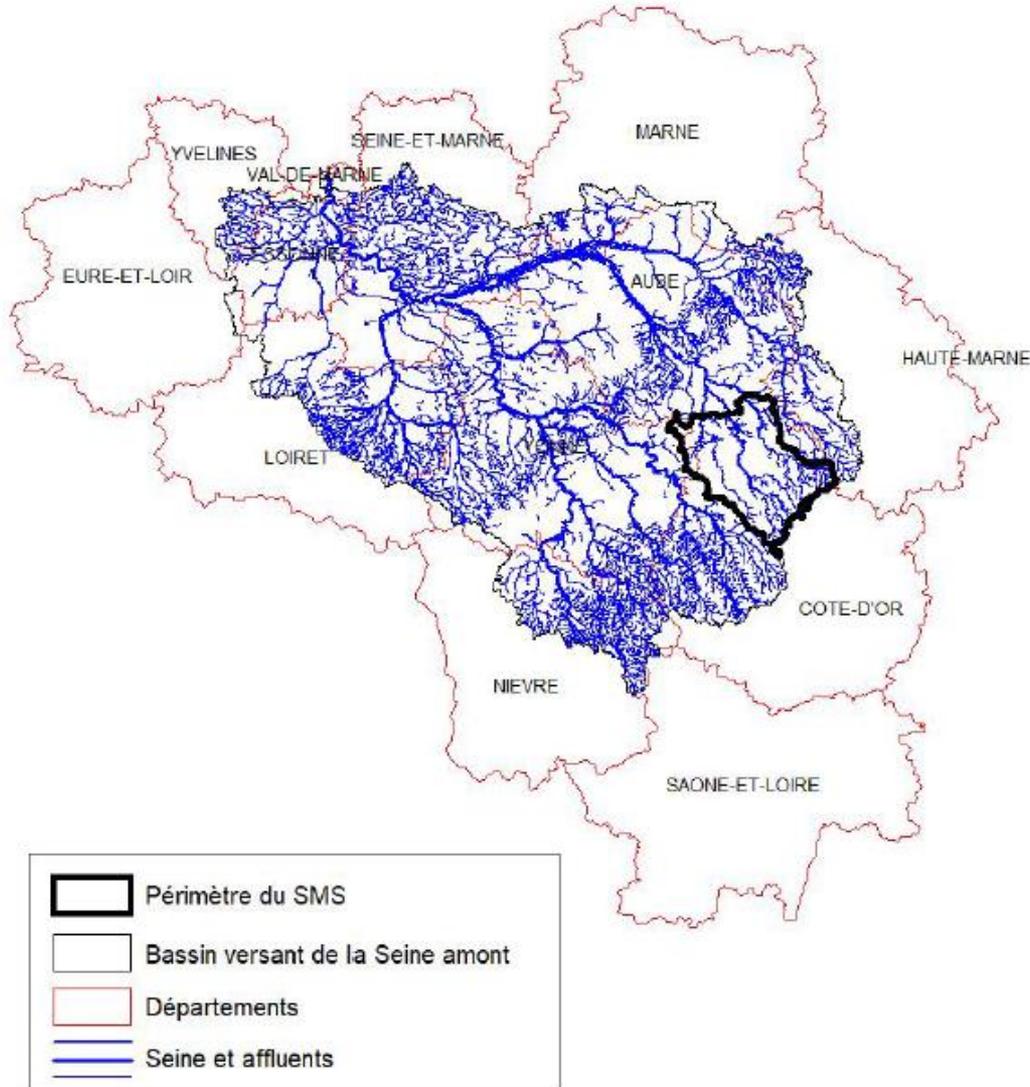
**Reconnaissance
Syndicat Mixte Sequana
(CB 9 oct. 2018)**

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



Syndicat Mixte Sequana



- Situé sur les **sources de la Seine**, en amont du lac Seine et de la confluence avec l'Ource,
- 1 880 km² : **l'intégralité du BV amont** de l'unité hydrographique Seine supérieure, jusqu'au département de l'Aube,
- **796 km** de cours d'eau,
- **2 régions** : Bourgogne Franche comté et Grand-Est
- **3 départements** : Côte d'Or Yonne et Haute-Marne
- **126 communes** (*d'un seul tenant et sans enclave*), en amont du lac Seine,
- Env. **25 000** habitants

Syndicat Mixte Sequana : histoire

- SICEC créé en 2011 : fusion de 3 syndicats hydrauliques - 49 communes de Côte d'Or.
- Extensions de périmètre successives
- 20 février 2017 : devient Syndicat mixte fermé de bassin versant, SEQUANA, en vue de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI
- 1^{er}/01/2018, compétence GEMAPI aux EPCI et évolution des statuts (6 EPCI membres)



eau
seine
NORMANDIE

Syndicat Mixte Sequana : histoire

- Missions exercées par transfert des 6 EPCI-FP membres :

Compétence GEMAPI

- + Maîtrise d'ouvrage de tout type d'**étude, travaux, aménagement, opérations de gestion, opération foncière, relatives aux milieux aquatiques et humides** ... contribuant à l'atteinte des objectifs DCE ;
- + **Sensibilisation, l'information et la communication** dans le domaine de l'eau, à l'échelle du bassin versant;
- + Poursuite de la **mise en œuvre du Contrat global Sequana** ;
- + **Animation d'outils contractuels** territoriaux à l'échelle du bassin versant

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Enjeux du territoire du Syndicat Sequana

- ❑ Richesse en **zones humides** à préserver : connaissance fine liée au recensement exhaustif des zones humides du territoire du syndicat réalisé dans le cadre des deux Contrats Sequana ;
- ❑ **Densité d'ouvrages faisant obstacles** aux écoulements : 228 ouvrages (vannages, seuils, déversoirs, prises d'eau...) ont été recensés sur les cours d'eau ;
- ❑ **Dégradation morphologique** des cours d'eau : dégradations diverses liées à des aménagements passés (recalibrage, curage...)
- ❑ **Gestion préventive du risque inondation** : situé sur les sources de la Seine, en amont du lac Seine (situé dans l'Aube) et du territoire à risque important d'inondation (TRI) de Troyes : inondations par ruissellement, par débordement de cours d'eau ou encore par remontée de nappes ;
- ❑ **Aucune digue classée** mais des merlons de curage identifiés en bordure en zone agricole, déconnectant des ZEC.

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

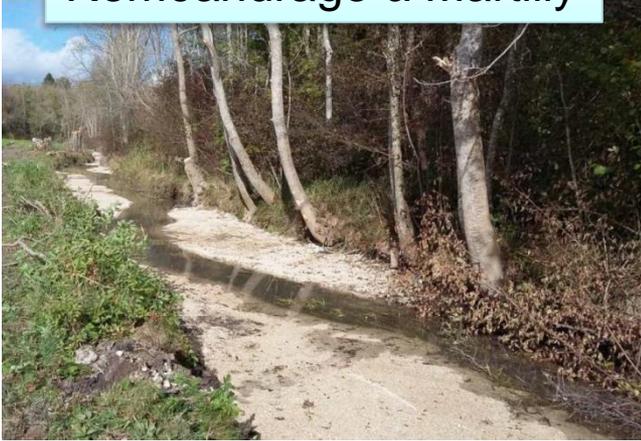
Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Enjeux du territoire du Syndicat Sequana

Reméandrage à Martilly



Entretien et protection de cours d'eau

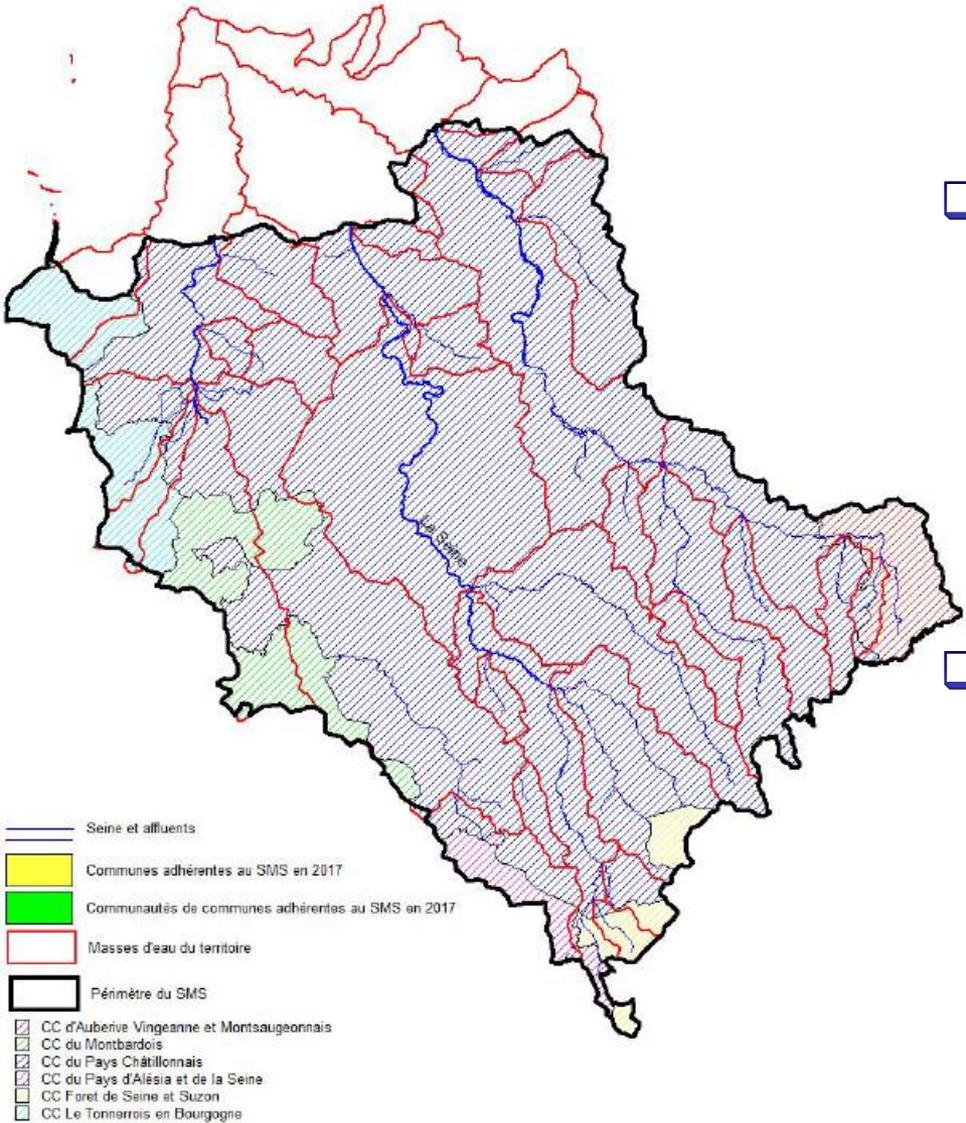


Effacement d'ouvrages (Belan s/ Ource)

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

Reconnaissance EPAGE : avis



- **Périmètre** du syndicat sur l'amont du bassin Seine et programmation opérationnelle en lien avec l'Aube
⇒ Cohérence hydrographique
- **Actions conduites et programmées** : maîtrise d'ouvrage de projet, animation et concertation des actions à l'échelle du bassin versant
⇒ cohérentes avec les objectifs d'un EPAGE
- **Capacités techniques** (équipe) et **financières** (programmation budgétaire, cotisations syndicales)
⇒ cohérentes avec la conduite des actions de l'établissement et les enjeux du territoire



eau
seine
NORMANDIE

Reconnaissance EPAGE : avis

Délibération CB du 9 octobre 2018

Article 1

Le comité de bassin donne un avis favorable sur la reconnaissance en établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) du Syndicat mixte Sequana, dont le périmètre s'étend actuellement de l'amont de l'unité hydrographique Seine Supérieure jusqu'à la limite départementale entre la Cote d'or et l'Aube.

Article 2

Le comité de bassin recommande qu'à terme le périmètre de l'EPAGE couvre l'ensemble de la partie amont du bassin versant de la Seine supérieure jusqu'à la confluence avec les rivières Laigne et Ource.

Le comité de bassin recommande que le syndicat Sequana poursuivre sa collaboration avec les collectivités situées à l'aval de l'unité hydrographique Seine Supérieure, notamment dans le cadre des démarches contractuelles ou conventionnelles.

À suivre :

- Arrêté de délimitation du périmètre d'intervention par le préfet coordonnateur de bassin
- Délibérations concordantes des membres du syndicat
- Arrêté de transformation par le préfet de département, approuvant les nouveaux statuts

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau